



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

agriculture et pêche : équipements

Question écrite n° 62899

Texte de la question

M. André Aschieri attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les efforts menés par son ministère en terme de développement durable. Ainsi, un certain nombre d'administrations, ayant engagé une politique de verdissement, ont rénové leur flotte automobile. Cette réforme, allant du remplacement de l'attribution nominative de véhicules par la création du pool à la mise en place de véhicules propres (GPL et électriques) ou à la création d'un parc de bicyclettes pour les courts trajets, permet de participer activement à la lutte contre la pollution atmosphérique, préoccupation majeure de nos concitoyens dans une ville comme Paris. Aussi, il lui demande de lui indiquer si des mesures sont envisagées afin de participer à cette politique générale de l'Etat.

Texte de la réponse

L'administration centrale du ministère de l'agriculture et de la pêche dispose d'un parc automobile composé de 80 véhicules. Ceux-ci sont tous équipés de pots catalytiques et le renouvellement du parc, qui s'inscrit dans une gestion rigoureuse, intègre les dispositifs permettant de le rajeunir en ne retenant que les véhicules labélisés propres. Pour faciliter le flux des agents dans les cinq sites principaux de l'administration centrale, le covoiturage a été préconisé, un minibus assure la liaison intersites quatre fois par jour, et le nombre de places de parking, tout en préservant les espaces pour handicapés, a été réduit de façon à inciter les agents du ministère à utiliser les transports en commun.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62899

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juin 2001, page 3603

Réponse publiée le : 3 septembre 2001, page 5024